

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Morin

<https://www.cadre21.org/membres/e6adb637738053eaaed500eb>

Date d'obtention : 2022-03-10 01:42:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Plusieurs éléments à l'égard de la problématique de sextage, tels que l'importance de travailler en collaboration: le milieu scolaire, le service policier et le DPCP, d'avoir une formation et des outils communs afin de pas nuire au travail de chacun et agir pour le bien-être et la sécurité des jeunes, tout en respectant le cadre légal et les rôles de chacun. Tout cela, de façon concertée, bienveillante et éducative.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai davantage vigilante et outiller avec la trousse d'intervention Sexto, ainsi que mon équipe. À titre de psychoéducatrice, je dois aussi guider/conseiller mon équipe. Je recommanderai à tous les intervenants impliqués de suivre cette formation afin d'avoir des pratiques probantes et cohérentes, de mieux répondre aux besoins des élèves et aussi travailler en partenariat. J'aurai plus de connaissances et d'appui au plan légal, en plus du guide d'intervention qui apportera une rigueur nécessaire et une approche davantage éducative. Je pourrai me baser sur le protocole Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Les étapes d'intervention (protocole),
- La rigueur au plan de la confidentialité;
- Évaluation de la situation en individuel;
- Les limites du milieu scolaire, mais aussi les responsabilités du milieu scolaire aux termes de la loi.

*Je poursuivrai mon travail de soutien auprès de la victime afin de mettre en place des facteurs de protection et toujours garder une attitude empathique, respectueuse et aidante.